

# Chronique forestière

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **54 (1903)**

Heft 1

PDF erstellt am: **30.09.2022**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

(21 millions), la Belgique (11 millions), l'Espagne (6 millions). (La Suisse 1,300,000 fr.)

Il est intéressant de noter que la France importe plus de chêne qu'elle n'en exporte et que le déficit ainsi causé atteint près de 46 millions.

En résumé, il y a eu insuffisance dans la production par rapport à la consommation.

581,000 m<sup>3</sup> pour le bois d'œuvre de chêne

2,860,000 m<sup>3</sup> pour les bois d'œuvre d'essences diverses

et surabondance de production ou d'exploitation de :

6,000 m<sup>3</sup> pour les bois de noyer

16,000 m<sup>3</sup> pour les éclisses et les feuillards

1,015,000 m<sup>3</sup> pour les perches, élançons, etc.

Pour les combustibles végétaux les volumes correspondant à l'importation ne dépassent que de : 15,000 m<sup>3</sup> ceux de l'importation.

*Revue des Eaux et Forêts.*

**Belgique.** *Les Pissodes.* Parmi les 7 espèces de ce pays, 6 s'attaquent aux écorces qu'elles rongent comme adultes et qu'elles sillonnent de leurs galeries comme larves : *Pissodes notatus*, *P. pini*, *P. piniphilus*, *P. piccae*, *P. scabricollis*, *P. harcyniae*. Une espèce s'attaque aux cônes des pins, *P. validirostris*. Les trois premières espèces préfèrent les pins ; les deux suivantes s'attaquent aux épicéas ; la sixième a été trouvée surtout sur l'épicéa. Plusieurs peuvent se trouver cependant sur les pins et sur les épicéas, mais cela ne se présente que lorsque la nourriture préférée fait défaut et que les insectes sont nombreux.

En Belgique, le *Pissodes* noté est le plus commun, ainsi que ceux qui, comme lui, vivent sur les pins sylvestres : ceux qui attaquent d'autres résineux sont plus rares.

Parmi les moyens de destruction utilisés, citons l'enlèvement des arbres dont la croissance est contrariée et qui finissent par s'affaiblir complètement. Les arbres pièges, l'application d'anneaux du *Raupenleim* dans lesquels ces insectes viennent s'engluer ; le ramassage des adultes et la récolte des cônes tombés à terre (*P. validirostris*).

*Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique.*



## Chronique forestière.

### Confédération.

Les modifications apportées à la répartition des Départements ne touchent en rien celui de l'Intérieur duquel relève le service fédéral des forêts. Ce Département continuera en 1903 à être dirigé par M. le conseiller fédéral *Ruchet*.

**Examens fédéraux.** Le Département fédéral de l'Intérieur a déclaré éligible aux emplois forestiers cantonaux supérieurs :

- MM. *Bettelini*, Arnold, de Castano, Tessin.  
*Frund*, Joseph, de Delémont, Berne.  
*Furrer*, Otto, de Bolken, Soleure.  
*Gujer*, Alfred, de Wezikon, Zurich.  
*Renggli*, Joseph, d'Entlibuch, Lucerne.  
*Schmuziger*, Hans, d'Aarau.  
*Zumbühl*, Remigius, de Stans, Nidwalden.

### Cantons.

**Neuchâtel.** Le Conseil d'Etat s'est occupé en décembre d'une demande collective des Inspecteurs forestiers d'arrondissements, tendant à leur faire allouer tout ou partie du subside fédéral en faveur de leur traitement sous forme de vacations, indemnité pour location de bureau et amélioration des traitements, qui sont inférieurs à ceux d'autres cantons avancés. La demande a été écartée pour le moment, avec l'indication qu'elle pourra être formulée lors de la discussion du budget de 1904. Le subside fédéral pour le traitement des Inspecteurs a été versé jusqu'ici aux recettes générales.

### Etranger.

**France.** M. Mélard qui est appelé à recueillir la succession de M. Broilliard à la direction de la *Revue des Eaux et Forêts*, se plaît tout d'abord à rendre un hommage mérité au dévouement avec lequel son prédécesseur a pendant 11 ans dirigé cet important périodique.

Il rappelle comment, après avoir brillamment professé à l'Ecole forestière et condensé son enseignement dans des ouvrages si connus qu'il n'est pas besoin d'en faire l'éloge, après avoir dirigé 2 conversations importantes, à l'âge où il avait droit au repos, il n'a pas hésité à demeurer sur la brèche et à combattre pour les forêts avec autant de science et de conviction que d'esprit et d'humour. Le corps forestier, tous ceux qui aiment les bois, lui en gardent toujours une profonde reconnaissance.

Nous sommes heureux de rappeler aussi, à cette occasion, que M. Broilliard est membre d'honneur de la Société des forestiers suisses, depuis l'année dernière. Nous ne pouvons donc que nous joindre de tout cœur aux vœux qui l'accompagnent dans sa retraite.

Le nom de M. le conservateur Mélard est connu de nos lecteurs. Il assure à la „*Revue des Eaux et forêts*“, le rang honorable qu'elle occupe depuis quelque 40 ans, parmi les publications forestières.

